



Travaux spéciaux de génie civil: forages de petit diamètre

Liste de contrôle

Travaillez-vous en toute sécurité avec les engins de forage de petit diamètre?

L'utilisation d'engins de forage comporte des risques. Elle requiert une planification minutieuse des processus de travail, une gestion professionnelle du parc des machines, une formation et une instruction approfondies du personnel.

Les principaux dangers sont:

- happements ou écrasements par des parties de machines en mouvement, comme le train de tiges
- chutes, glissades, trébuchements
- contraintes musculo-squelettiques
- être touché par des projections
- bruit

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Planification et installation

- | | |
|---|--|
| 1 Veille-t-on à ce qu'un plan de sécurité et de protection de la santé soit établi avant le début des travaux? | ☐ oui
☐ non |
| 2 Les dangers liés à la composition et à la nature des sols ont-ils été évalués?

Mécanique des sols, sols contaminés, poches de gaz, quartz, géologie, hydrogéologie, etc. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 3 A-t-on vérifié avant le début des travaux la présence de conduites ou installations de service dans la zone de travail? A-t-on convenu par écrit avec le propriétaire ou l'exploitant les mesures de sécurité à appliquer et contrôle-t-on leur mise en œuvre?

Exemples de mesures: déviations, sondages, barrages de protection, mises à la terre, etc. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 4 Les rampes d'accès, d'approvisionnement et d'entreposage ainsi que les plateformes et postes de travail sont-ils adaptés aux travaux à réaliser?

La stabilité des engins et équipements de travail doit être garantie en tout temps. (Fig. 1) | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 5 Vos équipements de travail sont-ils adaptés aux travaux à effectuer et en parfait état de service?

Suivi du plan de maintenance et des instructions du fabricant ainsi que de la garantie de leur traçabilité | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 6 A-t-on prévu des moyens auxiliaires adaptés pour faciliter la manipulation des charges ?

Exemples: équipements de levage, de transport et de manutention | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 7 Le personnel a-t-il reçu la formation et l'instruction nécessaires avant d'intervenir sur le chantier? | ☐ oui
☐ non |

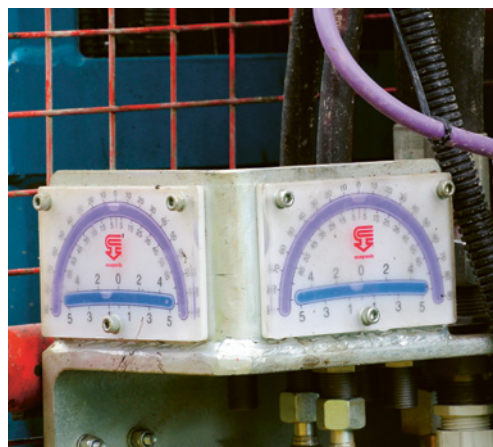
Forages, ancrages et injections

- | | |
|--|--|
| 8 Les engins sont-ils équipés des dispositifs de sécurité nécessaires et sont-ils en parfait état de service? (Fig. 3 et 4)

Les dispositifs utilisés doivent être testés régulièrement selon les instructions du fabricant. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 9 Les postes de travail en hauteur sont-ils équipés de protections efficaces contre les chutes ? (Fig. 5)

Les mesures collectives doivent toujours être privilégiées. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |
| 10 La protection de la santé est-elle garantie en fonction des travaux à réaliser?

Le ciment, les carburants, les produits chimiques, le bruit, etc. peuvent présenter des risques pour la santé. | ☐ oui
☐ en partie
☐ non |



1 Installer la foreuse dans les limites d'utilisation prescrites par le fabricant au moyen des niveaux à bulles.



2 Les poussières doivent être captées à la source ou rabattues par adjonction de mousse ou d'eau.



3 Les foreuses mises sur le marché avant le 10 mars 2015 doivent être équipées de dispositifs sensibles des deux côtés du train de tiges, par exemple au moyen de câbles de sécurité.



4 Les foreuses mises sur le marché dès le 10 mars 2015 doivent être équipées de protections enveloppantes, par exemple des cages métalliques.

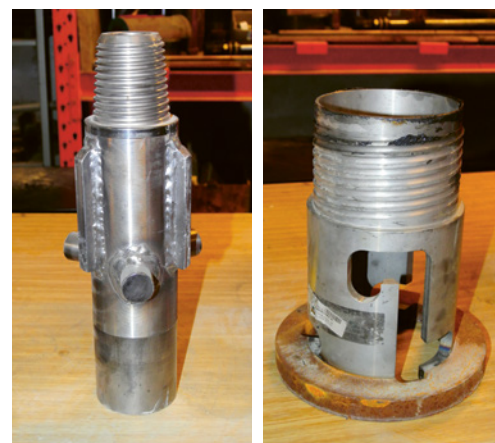
- 11 La protection de l'environnement** est-elle garantie en fonction des travaux à réaliser?
- Aucune atteinte à l'environnement liée au bruit, à la poussière et aux boues de forage (fig. 2)
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 12 La sécurité au travail** est-elle garantie en tout temps selon la méthode de forage sélectionnée?
- Protection contre les happements, la projection de matériaux, les poussières, les décharges électriques, les écoulements de gaz, etc. (fig. 6 et 7)
- ☐ oui
☐ non
-
- 13 La sollicitation physique des collaborateurs** est-elle raisonnable?
- Manipulation des tiges de forage, des tubes, des ancrages, etc. (voir «Évaluation des contraintes corporelles – Manutention des charges», www.suva.ch/88190.f)
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non



5 Plateforme élévatrice PEMP permettant d'accéder en sécurité au train de tiges

Organisation, formation, comportement

- 14** Le chantier dispose-t-il d'une **organisation en cas d'urgence**?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 15** Les **nouveaux collaborateurs** ainsi que le personnel temporaire sont-ils instruits sur les règles et mesures de sécurité à prendre sur les chantiers de travaux spéciaux?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 16** Les **équipements de protection individuelle (EPI)** requis, utilisés et portés sur le chantier satisfont-ils aux exigences actuelles?
- Casques, gants, lunettes de protection, protecteurs d'ouïe, chaussures de sécurité, masque anti-poussières, etc.
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 17** Veille-t-on à ce que l'**ordre** règne sur le chantier, même en période d'activité intense et de conditions difficiles?
- ☐ oui
☐ en partie
☐ non
-
- 18** Toutes les **ouvertures dans le sol** sont-elles équipées de barrières de protection ou de couvertures résistantes à la rupture et solidement fixées?
- Exemples: forages non tubés, ouvertures dans le sol en général, jet grouting
- ☐ oui
☐ non



6 et 7 Les pièces d'entraînement des tubes et les tiges doivent être adaptées aux travaux à réaliser. Les ergots d'entraînement doivent toujours être protégés. Si nécessaire, ces pièces peuvent être démontées lors des forages non tubés (SN EN 16228, parties 1 à 7).

Informations complémentaires

Listes de contrôle

- Battage, forage, fonçage - Engins lourds et fondations spéciales, www.suva.ch/67160.f
- Travaux spéciaux de génie civil: système pousse-tube, www.suva.ch/67162.f
- Fouilles et terrassements, www.suva.ch/67148.f
- Béton projeté pour les travaux de génie civil et souterrains, www.suva.ch/67202.f

Travailler en sécurité dans les puits, les fosses ou les canalisations, feuillet d'information, www.suva.ch/44062.f

Justificatif de la sécurité et de la stabilité des talus et des terrassements, formulaire, www.suva.ch/88317.f

Garde-corps périphériques, fiche thématique, www.suva.ch/33017.f

Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics, support pédagogique et dépliant, www.suva.ch/88820.f, www.suva.ch/84051.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

[illegible]

(recommandé: tous les 6 mois)

Référence: 67161.f



Renseignements: tél. 058 411 12 12, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67161.f

Suva, case postale 287, 1001 Lausanne



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.ch